

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jedi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 22 DÉCEMBRE 2016

Excusés : Jean-Pierre Boutoille (pouvoir à S. Bouffart), Nicole Bastien et David Péron. Secrétaire de séance B. Vandembavière.

REFONTE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale) a bouleversé les découpages et les compétences. Notre communauté de communes est impactée par cette réforme qui lui attribue de nouvelles compétences obligatoires et d'autres prises par anticipation : l'assainissement et son zonage, GEMAPI, mise en place de la fibre numérique, travaux expérimentaux sur le front de mer, gestion des eaux dans le Delta de l'Aa et pour la Hem ... Cela entraîne une réécriture des statuts qui ont été approuvés en Conseil Communautaire le 15 décembre dernier et doivent être validés par les conseils municipaux des communes membres. A l'unanimité le conseil de Recques sur Hem donne son approbation.

TRANSFERTS DES CYCLES AU SEIN DU RPI À LA RENTRÉE 2017.

Déjà évoqué lors du précédent conseil, Monsieur le Maire informe le conseil du vote favorable de Muncq Nieurlet et des répartitions financières et humaines générées par le transfert des classes maternelles à Recques et des classes primaires à Muncq Nieurlet.

L'ATSEM recrutée par Muncq restera à la charge de cette commune mais travaillera désormais à Recques.

Les deux communes échangeront leur matériel et les équipements numériques suivront.

Aucune opposition à ce transfert qui sera notifié à Mme la Directrice, à la commune de Muncq Nieurlet et à M l'Inspecteur.

Du fait de ce transfert, la salle de Mme Deroo devient vacante. Elle ne sera attribuée à personne mais sera mise à la disposition des maîtresses pour les exercices de motricité, pour les TAP et la garderie et aussi pour les associations suivant un planning à élaborer.

La cantine reste basée à Recques. Aucun changement pour les garderies et TAP

SUBVENTIONS POUR LES TAP

Jusqu'au vote du prochain budget, les associations qui assureront les TAP d'ici là, continueront à percevoir comme par le passé une subvention de 450 € par séquence.

GRATIFICATION À NOS SIX EMPLOYÉS COMMUNAUX

M le Maire a exprimé sa reconnaissance à tous les employés de la commune qui ont réalisé une année exceptionnelle par leur dévouement lors des importants travaux réalisés à la salle des fêtes et aux écoles. En conséquence tous seront récompensés par un bon d'achat de 80 €.

QUESTIONS DIVERSES

PLUI

La superposition de la carte de notre village avec les zones de contraintes imposées par les caractéristiques et les prescriptions du SCOT n'offre aucune possibilité d'extension viable. M le Maire a déjà informé le Bureau d'Etude, la CCRA qu'il ne pourrait approuver un document qui s'avèrerait mortifère pour l'avenir de notre commune. Il en a fait de

même auprès des services de l'Etat. Il a présenté un courrier qu'il entend envoyer à M le Président du Sympac qui gère le SCOT. Le conseil approuve cette démarche.

Assainissement

A compter du 1^{er} janvier, c'est désormais la CCRA qui assurera la gestion de l'assainissement au lieu et place des syndicats d'adduction d'eau appelés à disparaître à brève échéance. M le Maire fait part de la suggestion qu'il a faite lors de la commission assainissement du 12 décembre dernier. Celle-ci consiste à reprendre les études communales déjà réalisées afin d'étudier la faisabilité d'une seule station d'épuration pour les territoires d'Audruicq, Nortkerque, Sainte Marie-Kerque, Rumingham, Polincove, Zutkerque, Muncq-Nieurlet et Recques. Cela sera plus avantageux et permettrait de desservir plus d'usagers pour un prix plus attractif. C'est d'ailleurs ce qui a été réalisé pour la partie nord de la CCRA qui se raccorde à la station Organica du Pont d'Oye. L'idée a été retenue et cette étude pourrait coïncider avec les enquêtes publiques du PLUI.

Opération de prévention des incivilités dans les autocars

Le Conseil Départemental finance entièrement les transports scolaires du matin et du soir et les mairies de Muncq et de Recques financent les trajets du midi.

Le département vient d'instituer un carnet de compte rendu d'actes d'incivilités avérés dans ces transports (chahuts, crachats, dégradation, violences verbales ou physiques, non-respect des consignes...).

Ces comptes rendus seront adressés aux parents, à l'école au département ou à la mairie.

Des sanctions en fonction de l'incivilité constatée donneront lieu à des sanctions pouvant conduire jusqu'à un retrait définitif du titre de transport.

Ces dispositions pourraient être étendues dans le cadre des services de la cantine, de la garderie, des TAP.

Nous comptons sur vous tous, parents, pour aviser vos enfants afin de n'avoir pas à arriver à ces sanctions qui si elles sont créées au niveau départemental sont bien la preuve qu'ici et là il y a malheureusement ces actes d'incivilités. D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

Médiathèque Municipale : modification de l'horaire du mercredi

Désormais la médiathèque sera ouverte le Mercredi de 17 h à 18 h 30
(et non plus de 14 h 30 à 16 h).

Invitation à toutes les Recquoises et à tous les Recquois

Vous êtes cordialement invités à la traditionnelle cérémonie des vœux le

Dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures 30
à la Salle des Fêtes de Recques-sur-Hem



- C'est l'occasion de commencer l'année dans la convivialité et en musique avec les «Amis Réunis»
- C'est l'occasion de rendre hommage à toutes les personnes qui se dévouent bénévolement tout au long de l'année pour que notre village soit vivant.
- C'est l'occasion pour les nouveaux Recquois de faire connaissance avec la Collectivité.
- C'est l'occasion pour chacun de porter un toast à l'année nouvelle en prenant le verre de l'amitié.